



sommaire

p.1
Cosog + 100€ Aide
aux loisirs

p.2
Les grands projets
DRS, une affaire de
famille

p.3
Don de jours :
un accord ultra
majoritaire

p.4
Courchevel : joyeux
anniversaire



COSOG : LA REVENDICATION N°1 DE L'UNSA SE CONCRÉTISE !

Lors de la dernière campagne électorale du Cosog en décembre 2019, l'UNSA avait placé en tête de ses propositions l'augmentation de l'Aide aux loisirs de 100€ pour les ouvrants droit.

Cette proposition devient réalité ! A partir de janvier 2021, chaque ouvrant droit verra son montant porté de 300 à 400€.

En effet, lors du Conseil d'administration du 19 novembre 2020, cette proposition a été adoptée par l'UNSA, la CGT et la CGC. Le SNUP s'est abstenu et la CFDT a voté contre.

En revanche, au regard de la situation budgétaire actuelle et des réserves financières du Cosog, l'UNSA, ainsi que la majorité des autres organisations syndicales, a voté Contre la proposition de la CGT d'augmenter le montant de 200€. Proposition qui mettait le Cosog dans le rouge dès l'année prochaine. L'UNSA se réjouit de l'adoption de cette mesure qui permettra, dans un contexte particulier, d'améliorer une prestation en direction de TOUS les personnels.

L'UNSA : un syndicat qui tient ses engagements !

Les grands projets DRS, une affaire de famille



Le rapprochement entre la DRS et le SRE se précise avec l'intégration de leurs SI, prévue fin 2022, en guise de bague de fiançailles pour une demande en mariage que le directeur des retraites ne cache plus. Ce n'est pas une surprise puisque ce partenariat est déjà ancien et ce projet de mutualisation constitue une avancée opérationnelle majeure dans le cadre de la future réforme de notre système de retraite et un grand pas vers la création d'un pôle public.

L'UNSA aurait toutefois souhaité être associée aux négociations du contrat de mariage car l'expérience récente de l'adoption du CPF s'est faite sans les moyens nécessaires pour faire grandir ce nouveau-né dans de bonnes conditions. Aujourd'hui les agents ne peuvent plus accompagner correctement sa croissance. Demain

il sera forcément question de dot si Bercy accorde à la CDC la main du régime des fonctionnaires de l'État.

C'est pourquoi, si cette union nous paraît naturelle, nous attendons la publication des bans pour nous en réjouir pleinement tout en espérant que Bercy ne joue pas la fille de l'air en emportant les bijoux de famille.

Plein d'entrain et de PEP's, le directeur des retraites a déjà lancé les préparatifs, à commencer par un bon coup de peinture de la DRC qui s'agrandit. On ne sait pas encore si elle sera bleue ou rose, mais elle réunira les DRC de Bordeaux et d'Angers et sera rattachée directement à la DRS. Au passage, les établissements d'Angers et de Bordeaux voient leurs futurs organigrammes tenir sur un timbre-poste.

Cette réorganisation n'est pas aussi mineure que le directeur veut bien le dire. Les emplois, les conditions de travail, la nature et l'intérêt au travail de tous les collaborateurs des DRC bordelaise et angevine sont en jeu. Et au-delà, les services de gestion seront également impactés puisqu'il est question de transférer certains actes aux téléconseillers...

Préparer un nid douillet à cette famille, qui va également s'agrandir à des projets cousins liés à l'âge ou au handicap, n'est pas une mince affaire.

L'UNSA demande à travailler en toute transparence et en concertation pour un mariage sans nuage et une vie de famille épanouie sur ce rapprochement et demain peut-être sur la gestion du futur régime de retraite des fonctionnaires !



L'UNSA signe l'accord Don de jours : un accord ultra majoritaire !

Cet accord renforce les droits du personnel de la CDC, tout en reconnaissant le droit au répit pour l'aidant. Un bel acte de solidarité entre collègues !

Après avoir émis un avis positif lors du CUEP* du 4 novembre 2020, l'UNSA a signé le nouvel accord relatif à un dispositif de don de jours au sein de l'Etablissement public CDC. Cet accord signé par le Directeur général a recueilli également la signature de la CFDT, de la CGC et de la CGT. Seul le SNUP reste au bord du chemin !

Comme le revendiquait l'UNSA, cet accord est désormais à durée indéterminée.

L'accord signé en 2015 avait permis la mise en place d'une bourse de jours de congés au profit des personnels en situation de proche aidant. **Il prévoit de nouvelles dispositions telles que :**

- la possibilité, pour le bénéficiaire, de conserver un solde de congés inférieur ou égal à 20 jours comprenant les congés annuels, les jours DG, les RTT, les Boni, les jours médailles et les jours CET,
- l'intégration de la notion de droit au répit pour l'aidant,
- la possibilité de prolonger le congé de maternité ou naissance en cas d'hospitalisation de l'enfant par du don de jours,
- la proposition d'un entretien avant la reprise avec le médecin de prévention ou le service social,
- la possibilité pour la commission don de jours de soumettre à l'arbitrage du DRH avec recommandations des demandes dérogeant aux dispositions prévues à l'accord,
- la possibilité de réunir la commission incomplète en cas de demande urgente,
- l'engagement de la Direction de réaliser des actions de communication plus régulières afin de mieux faire connaître le dispositif.

Au regard de ses nouvelles avancées, l'UNSA a signé le nouvel accord, tout en maintenant son souhait de **le voir évoluer prochainement sur les points suivants :**

- la contribution de la CDC à la solidarité par la mise en place d'un abondement de la Direction sous forme de jours au bénéfice de l'aidant au titre du droit au répit,
- le retrait des jours médaille du solde de congés de 20 jours. C'est un point important pour l'UNSA, parce que cette mesure instaure une inégalité de traitement à l'encontre du personnel de droit public,
- l'autonomie de la commission de don de jours dans la gestion des situations exceptionnelles.

Rappel des votes CUEP du 4 novembre 2020 :

Pour : UNSA – CFDT – CGC

Abstention : CGT

Contre : SNUP

Retrouvez sur notre site cdc.unsa.org l'accord signé.





Pour le découvrir rien de mieux qu'une publicité réalisée par la Caisse des Dépôts dans le CDScope N°247 février 2006 p26.

Retrouver le lien sur notre site internet cdc.unsa.org

Chalet de la CDC « Les florineiges »

Joyeux anniversaire !

Et oui, c'est la gestion du chalet de la CDC « Les florineiges » au Comité Social, puis, par la suite au COSOG. Il a été confié le 15 novembre 1986 au Comité Social la gestion du chalet pour les agents de la Caisse des Dépôts.

Les anniversaires sont l'occasion de regarder en arrière et de rappeler pourquoi la Caisse des Dépôts a construit le chalet.

Dans les années 50, le droit aux vacances n'est pas une réalité pour tous. Après avoir augmenté régulièrement jusqu'au début des années 1990, le taux de départ en vacances s'est mis à stagner : 35 à 40% des Français ne partent jamais.

L'accès aux vacances du plus grand nombre de personnes est devenu un indicateur so-

cial et un signe d'intégration dans la société, car les vacances fonctionnent de nos jours comme une norme sociale et culturelle.

Partir en vacances est un enjeu national.

Au premier rang de ces acteurs il y a l'État, qui aide en France avec des politiques en faveur des départs en vacances.

Les collectivités locales, ont également de nombreuses politiques en faveur des départs en vacances grâce aux offices du tourisme. A la Caisse des Dépôts, c'est le COSOG aujourd'hui qui gère le chalet « Les Florineiges ». Le Cosog propose de séjourner dans ce lieu exceptionnel à un prix très avantageux.



Cela vous a donné envie de découvrir ou de redécouvrir le chalet ?

Alors allez vite sur notre site cdc.unsa.org signez la pétition afin de ne pas le voir disparaître. Les vacances ce n'est pas du luxe ! Elles permettent de s'évader et de passer des moments inoubliables !



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

